CENTRE HOSPITALIER PERPIGNAN

EMH dans les Pyrénées Orientales

14/05/2019

Dr C. MIQUEL

(service hygiène CH Perpignan)

L’aventure commence en 2012 …

Dans les suites des circulaires relatives à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections dans le secteur médico-social 2011/2013.

EHPAD publics ciblés en premier lieu.
Pour certains déjà connus antérieurement de l’EOH, dans le cadre de conventions plus anciennes, signées pour des engagements plus ponctuels.

Moyens initiaux attribués à cette activité en 2012 :
Praticien à temps partiel : poste en partie financé par la facturation des prestations aux EHPAD.
Secrétariat pris en charge par la secrétaire du service d’hygiène.
Aucun budget ciblé par l’ARS.

L'évolution au fil du temps

Multiplication progressive des EHPAD demandeurs, y compris privés ou associatifs.
Démarche volontaire des EHPAD vers le service d'hygiène du CH de Perpignan.

En 2014 : financement par l'ARS d'un temps plein d'IDE hygiéniste
Intégration d'une IDE en mai 2014, avec inscription au DU d'hygiène à la rentrée universitaire 2014/2015.

- Facturation des interventions médicales (260€ la ½ journée),
- Gratuité des interventions IDE

L’évolution au fil du temps

Janvier 2018 : 35 EHPAD bénéficient du dispositif.
Activité EMH répartie de façon harmonieuse et selon les besoins de chacun.

- Conventions toujours organisées avec ces deux entités
- Equité et équilibre entre les EHPAD

Janvier 2019 : intégration du nouveau dispositif de l’ARS Occitanie

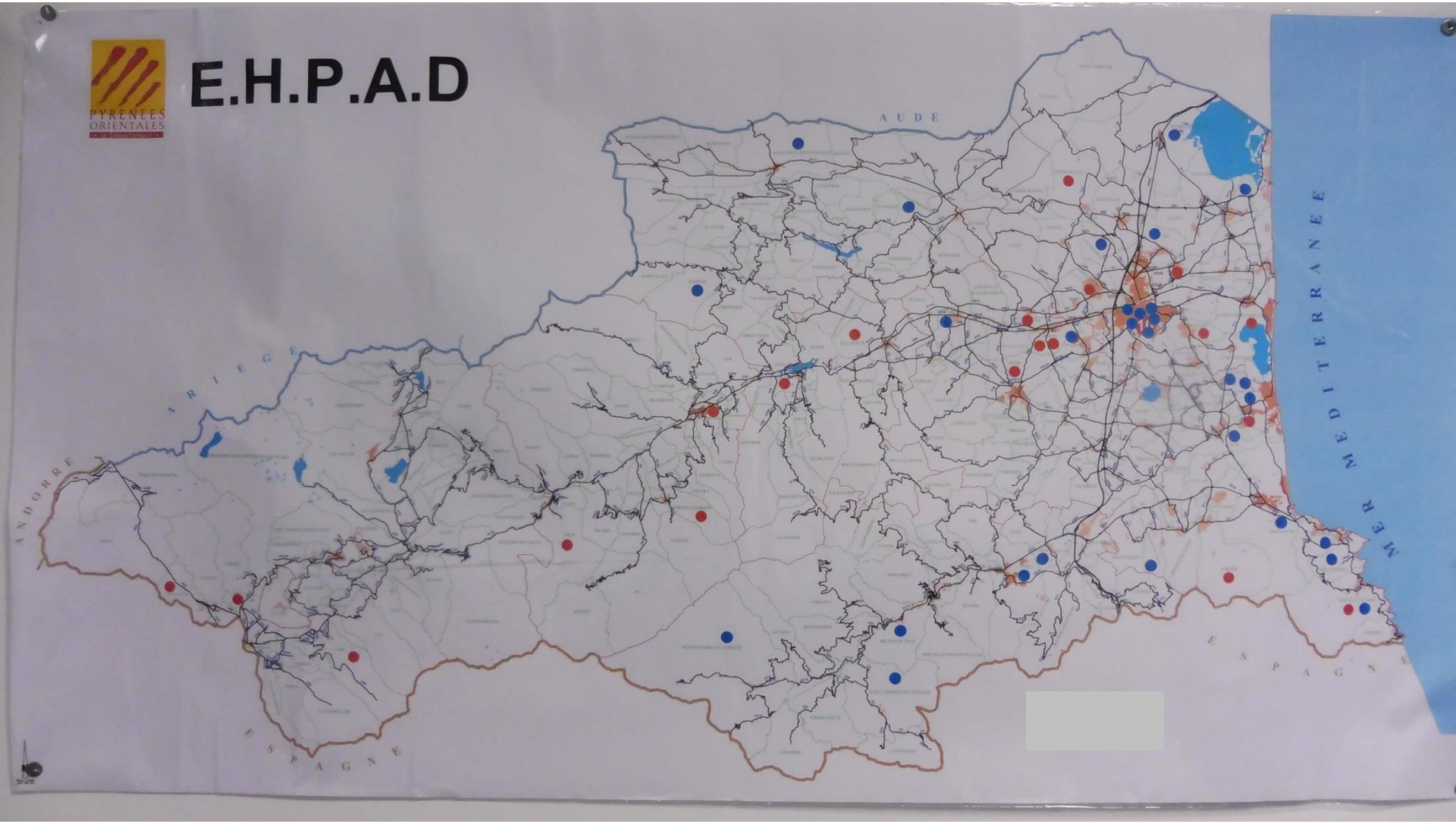
E.H.P.A.D
PYRENEES ORIENTALES
AUDE
ARIEGE
ANDORRE
ESPAGNE
MER MEDITERRANEE
ESPAGNE

Les grands principes de fonctionnement de l'EMH

1ère étape : Etat des lieux de l'EHPAD
= Données de base indispensables qui permettent de définir le plan d'actions pour la 1ère année de convention.

Pour la 1ère année : nombre d'interventions suffisant pour une prise de connaissance mutuelle EHPAD <-> EMH.

Bilan en fin d'année, qui est aussi l'occasion de définir le plan d'actions pour l'année suivante.

L'état des lieux en pratique

Visite sur site d'une demi-journée (médecin et IDE de l'EMH).

• Prise de connaissance des pratiques professionnelles, des locaux et des moyens à disposition dans les différents secteurs d'activité :
soins d'hygiène, soins infirmiers, entretien des locaux, circuit des déchets, fonction linge, fonction restauration, gestion technique des réseaux d'eau

• Rencontre des équipes , présentation de l'EMH et de ses missions.

Rédaction d'un rapport détaillé avec les observations réalisées, l'analyse en points forts et points faibles , la proposition d'actions pour la 1ère année de la convention (à valider par l'EHPAD).

Les grands principes de fonctionnement de l'EMH

Chaque année, le **plan d'actions** est toujours **personnalisé** à l'EHPAD et défini conjointement avec les responsables de l'EHPAD.

Evolution du nombre des actions selon les années.

+ Possibilité à tout moment pour l'EMH de répondre à une **situation aigüe** (épidémie ou situation inhabituelle): **accompagnement téléphonique et/ou intervention sur site** selon l'évaluation par le praticien hygiéniste.

L'EMH intervient aussi comme **relais entre le CHP et l'EHPAD**, avant le retour d'un résident, pour lequel une pathologie infectieuse a été identifiée pendant son séjour hospitalier.

Les personnes ressources en EHPAD

Le directeur : pour valider la convention et les plans d'actions.

Le cadre ou IDEC : pour accompagner l'EMH et gérer les actions de formation (planning des agents…).

Le médecin coordonnateur : pour s'associer aux thématiques médicales (AES, antibiotiques, ….).

La gouvernante : pour les fonctions logistiques (entretien des locaux, blanchisserie).

L'agent technique : pour le carnet sanitaire.

Des agents référents : IDE, AS, ASH, à identifier et à former. Rarement présence d'une IDE formée en hygiène (DU).

Les besoins les plus fréquents

- Consolidation des Précautions Standard : moyens et formations.
- Gestion des excréta.
- Gestion des BMR.
- Conduite à tenir en cas d'AES et intégration de matériel de sécurité.
- Modalités d'entretien des dispositifs médicaux, techniques de soins IDE (perfusion sous-cutanée, gestion d'une SAD).
- Gestion des déchets : filière DASRI, déchets recyclables.
- Entretien des locaux et circuits du linge: formation et ajustement des moyens.
- Bon usage des antibiotiques, campagne vaccinale.
- Elaboration du plan d'actions associé au DARI.

Les actions phares : formations

Durée, horaires et nombre d'agents : **adaptés selon les moyens de l'EHPAD**.

Possibilité de formation dans le cadre des **commissions gériatriques**, pour cibler les médecins traitants, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychologues …

Formation sur site dans tous les cas, pour conserver le contexte de l'EHPAD.

Thématiques les plus fréquentes :

- Précautions Standard
- Gestion des excréta
- Gestion des BMR
- Conduite à tenir en cas d'AES
- Entretien des locaux
- Gestion des déchets
- Lutte contre l'antibiorésistance
- Promotion de la vaccination anti-grippale

Les ateliers autour de l'hygiène des mains

Intervention proposée dans le cadre d'une animation, **destinée aux résidents, aux familles et aux professionnels.**

En lien avec la journée mondiale de l'hygiène des mains du 5 mai (planification entre avril et juin de chaque année, avec une nouvelle approche à chaque fois).

Les actions phares : audits

Evaluation des pratiques professionnelles, avec des méthodologies variées, dans une démarche d'amélioration de la qualité.

- Evaluations globales sur une thématique :

Précautions standard
Circuit linge
Gestion des déchets

- Évaluations ciblées sur une activité :

Entretien des locaux
Soins de nursing
Soins infirmiers

Autres actions

- DARI :

Aide à l'élaboration d'un plan d'actions

- Evolution des moyens et pratiques :

Equipements de protection individuelle (tabliers usage unique)
Matériel sécurisé
Produits et techniques d'entretien

- Rédaction protocoles :

Aide à la rédaction, à partir de données de référence

- Conseils et assistance en situation de crise ou autre besoin

Les engagements de l'EMH

Prise en compte du contexte de l'EHPAD :
- lieu de vie,
- personnes âgées et troubles cognitifs,
- concept Humanitude,
- spécificité de chaque EHPAD

Prise en compte des moyens de l'EHPAD :
- priorisation des moyens matériels,
- recommandations applicables aves les ressources humaines

Orientation des dépenses :
- suppression de pratiques coûteuses et non pertinentes,
- réduction des coûts des produits d'entretien,
- optimisation de la gestion des déchets

Réactivité et disponibilité

Le retour des EHPAD

« Disponibilité, réactivité, support ressource en situation épidémique »

« Les audits, évaluations nous ont permis de nous mettre dans une dynamique de travail »

« Contact facile et réponse rapide. Conseil individualisé et adapté »

« Appui précieux pour la formation des équipes soignantes, associée à la connaissance du terrain et la situation particulière des EHPAD »

« Interventions qui impactent indirectement mais concrètement la qualité de vie des résidents »

« Sensibilisation des familles et des résidents aux problématiques d'hygiène. Promotion de la santé qui va au-delà du cadre résidents/salariés »

« Point faible: nouvelles modalités de financement en 2019»

Les difficultés rencontrées

Budgétaire :
Intégration des outils nécessaires à l'application des Précautions Standard (Tabliers, gestion des excréta).

Humaine :
Interlocuteurs en petit nombre et fortement sollicités.
Absence de médecin coordonnateur, changement d'IDEC.
Turn-over des équipes (CDD, contrats aidés…)

Communication :
Difficulté à joindre les personnes ressources pour les prises de rdv.
Reports de dernière minute des actions de formation (absentéisme).

Disponibilité des agents pour les formations : adaptabilité de l'EMH à chaque EHPAD : horaire, durée, nombre d'agents.

Réorganisation en 2019, suite au nouveau dispositif ARS Occitanie

Sur les 35 EHPAD, 12 sont retenus par l'ARS pour 3 ans (2019 – 2021), selon les nouvelles dispositions de financement.

Sur les 23 EHPAD non retenus, 21 EHPAD décident de poursuivre le partenariat, jugé indispensable pour le fonctionnement de l'EHPAD.

pour ceux-ci la facturation des interventions se trouve de fait majorée :

- ½ journée médicale : 300€ la ½ journée
- ½ journée IDE : 233€ la ½ journée

Réorganisation en 2019, suite au nouveau dispositif ARS Occitanie

5 nouvelles conventions sont proposées à des EHPAD,
non bénéficiaires jusqu'à présent.

Conséquences :

- Pour l'EMH :

Maintien de la dynamique positive de partenariat avec les EHPAD.

- Pour les EHPAD :

Remise en question de l'équité prônée par l'EMH
et insatisfaction des EHPAD non retenus dans le dispositif ARS.

L'EMH sur les routes des P.O.

Merci pour votre attention